



# PÉROUSE

## Flash Infos

Septembre 2024



### RENTRÉE 2024 -2025

130 élèves sont accueillis à l'école de Pérouse répartis dans les 6 classes.

L'ALSH accueille deux nouvelles personnes : Madame Cindy LAURENT animatrice et Madame Cécilia BENTIVEGNO au service de la restauration

scolaire.

Comme chaque année, nous sommes soumis à **des problèmes récurrents de circulations autour de l'école** aux heures d'entrées et de sorties des classes. Nous rappelons aux parents qui utilisent leurs véhicules que l'école n'est pas un drive et que les stationnements anarchiques mettent en danger les enfants aux abords de l'école.

Privilégiez la marche ou le vélo pour accompagner les enfants !

**SERVICE CIVIQUE** : L'école de Pérouse recherche activement deux volontaires en service civique pour la durée de l'année scolaire. Si vous avez entre 18 et 25 ans désireux d'avoir une expérience en milieu scolaire, vous pouvez postuler. Possibilité des faire quelques heures supplémentaires à l'ALSH.

Contact : [ecole.perouse@ac-besancon.fr](mailto:ecole.perouse@ac-besancon.fr)

### INFOS TRAVAUX :

**ACCESSIBILITÉ DE L'ÉCOLE** : Les travaux ont débuté durant les vacances scolaires. La pose d'un ascenseur, sera effective lors des vacances de Toussaint.

Le coût des travaux est estimé à 75 000€. La commune sera aidée dans son financement par des subventions DETR 2024 et l'Aide aux communes du Grand Belfort.



**PLATEAU SPORTIF** : La commune continue l'aménagement du plateau sportif. Il est prévu la réfection des courts de tennis. Des consultations ont été lancées auprès d'entreprises pour la création d'un city stade et d'une aire de jeux pour enfants. Ces travaux seront également subventionnés par l'Aide aux communes du GRAND BELFORT, le Département.

**BIO DECHETS** : Des sacs papiers kraft sont disponibles en mairie pour le tri de vos biodéchets. Les sacs sont fournis gratuitement par le Grand Belfort.

Pour rappel, il n'est pas obligatoire de mettre les biodéchets dans des sacs papiers, ils peuvent être vidés directement dans la borne.

Depuis l'installation des bornes 3 175kg des biodéchets ont été collectés sur Pérouse soit 2,7kg/personnes (plus de détails sur l'application illiwap)



**INSCRIPTIONS A L'AFFOUAGE** Les personnes désireuses d'obtenir un affouage sur la commune de Pérouse ont jusqu'au **26 septembre 2024** pour s'inscrire en mairie. Le prix du stère reste inchangé à 8.5€.

Afin d'éviter que des affouages ne soient pas coupés ou non fait entièrement, il est demandé aux affouagistes un chèque de caution de 85€ à l'ordre du TRESOR PUBLIC lors de l'inscription

**CHANGEMENTS D'ADRESSE** : Lors des dernières élections il est apparu que des adresses sur les cartes électorales étaient inexactes. Les rectifications ne peuvent être faites que par l'application FranceConnect et non plus en mairie. <https://franceconnect.gouv.fr/>

## RAPPELS :



**RECENSEMENT** : Le recensement est une démarche obligatoire à faire à partir de 16 ans jusqu'à 25 ans. Être recensé vous permet de participer à la journée défense et citoyenneté. L'attestation est obligatoirement requise pour les inscriptions aux examens, concours de la fonction publique, permis de conduire. L'inscription sur les listes électorales se fait automatiquement à 18 ans.

Le recensement peut se faire en mairie ou en ligne sur l'application Service-Public.fr ou par FranceConnect

## Vivre ensemble :

Régulièrement nous sommes alertés par des problèmes de voisinage. Les principales causes sont le bruit, les haies qui débordent sur les trottoirs et les déjections canines.

Le bruit est toléré :

- **Les jours ouvrables** de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- **Le samedi** de 9h à 12h et de 14h à 19h
- **Le dimanche et jours fériés** de 10h à 12h

En dehors de ces horaires, **interdiction** d'utiliser **des outils électriques** de type taille-haies, souffleurs, jets haute-pression...

Les propriétaires de haies ou d'arbres sont tenus de les tailler afin qu'ils ne retombent pas sur les trottoirs et ne gênent ni la circulation des piétons, ni la visibilité des automobilistes.

Il est interdit aux véhicules de se stationner sur les trottoirs qui sont des **éléments sécuritaires**. Le Maire a fait une note dans ce sens aux Gardes Champêtre pour **verbalisation automatique**.



Les déjections canines ne se font ni sur **les trottoirs**, ni sur **les pistes cyclables**.



## A vos agendas

**4 Septembre** : Reprise du Club Pérouse Amitiés. Un mercredi sur deux, salle La Per'House à partir de 13h30

**8 septembre** : Ouverture générale de la chasse.

**10 Septembre** : ZUMBA le mardi soir 20h salle La Per'House , organisée par VIA PETROSA.

**20 septembre** : Marché du Territoire avec le soutien du Conseil Départemental. Une quinzaine d'exposants, restauration sur place.

**Du 16 au 19 octobre** : Opération brioches au profit de l'ADAPEI.

